

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**

**N°2024/007**

**FINANCES LOCALES (7.6)**

**Modification de la délibération  
portant convention de délégation  
de maîtrise d'ouvrage pour  
des travaux de création de trottoirs  
avenue de Saint Omer**

Envoyé en préfecture le 16/02/2024

Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240207-DEL7CM722024-DE

**S<sup>2</sup>LO**



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
des Délibérations du Conseil Municipal  
d'HAZEBROUCK**

**SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le vingt-neuf janvier deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 29 Absents ayant donné pouvoir : 5 Absent : 1

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme FLORQUIN-BLONDEL, Mme BRISBART,  
Mme SCHERRIER, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. DUHOO, M. BURGHELLE,  
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, M. FIOEN (arrivé à 19H20, prend part au vote à compter de la question n°2024/001), Mme DELECOEUILLERIE, M. Philippe DUHAMEL  
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX, Mme ANDRE, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, M. TIBERGHEN, M. COTTE, M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme REYNAERT, Mme DAUCHEZ,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

|               |                                    |
|---------------|------------------------------------|
| M. DELVA      | qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL  |
| M. DEVOS      | qui a donné pouvoir à M. FIOEN     |
| Mme DEPELCHIN | qui a donné pouvoir à Mme LIONET   |
| Mme BELVAL    | qui a donné pouvoir à M. DECOOPMAN |
| M. PERLEIN    | qui a donné pouvoir à Mme DAUCHEZ  |

**ABSENT :**

M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5214-16-1 ;

Vu l'article L 2422-12 du Code de la commande publique prévoyant la conclusion d'une convention organisant les conditions de délégation de maîtrise d'ouvrage entre personnes publiques ;

Vu la décision Communautaire n°2022/091 en date du 6 juillet 2022 autorisant la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Commune d'Hazebrouck pour la réalisation des travaux de création de trottoirs avenue de Saint-Omer ;

Vu la délibération n°2022/105 du Conseil Municipal du 6 juillet 2022, autorisant la signature de la convention de maîtrise d'ouvrage pour des travaux de création de trottoirs, avenue de Saint Omer,

Dans ce cadre, la Commune d'Hazebrouck avait sollicité la CCFI afin d'assurer, pour son compte, la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux de création de trottoirs de l'avenue de Saint-Omer ;

Considérant que la Communauté de Communes de Flandre Intérieure devenue Communauté d'Agglomération est compétente en matière d'aménagement et d'entretien de la voirie d'intérêt communautaire de Cœur de Flandre,

Considérant que la délibération n°2022/105 du Conseil Municipal du 6 juillet 2022 prévoyait un montant de travaux estimé à 16 500€ HT,

Considérant qu'il y a lieu de rectifier l'erreur survenu dans le montant des travaux,

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer une convention avec la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre portant délégation de maîtrise d'ouvrage à celle-ci pour la réalisation des travaux de création de trottoirs de l'entrée de Ville de la Commune d'Hazebrouck, située avenue de Saint-Omer,

Le montant des travaux, estimé à 52 200 euros HT soit 6 2640 euros TTC + 5% de frais d'études, fera l'objet d'un remboursement en intégralité à première demande de la commune d'Hazebrouck.

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier et à procéder aux opérations comptables y afférent.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**ADOpte à L'UNANIMITÉ  
(34 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)  
POUR COPIE CONFORME**

**Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,**



**Valentin BELLEVAL**

**Le Secrétaire de séance,**



**Adrian MEIRLAND**